

"Elevages demain"

Le programme "Elevages demain" a pour objectif de promouvoir, au niveau national, des actions de recherche, de formation et de développement sur les systèmes de production animale intégrant la gestion durable de l'environnement et la viabilité économique des élevages. L'Inra (Institut national de la recherche agronomique) et onze partenaires, dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur, du développement et des filières professionnelles, se sont organisés sous forme de Groupement d'intérêt scientifique, dont la convention collective a été signée le 1er mars dernier.

Source : Communiqué – Inra – 16/02/2010

En France, le marché des articles de sport résiste

Selon le cabinet NPD, les ventes d'articles de sport (chaussures et habillement) ont baissé de 2 % en 2009. En comparaison avec les autres marchés de loisirs, le marché des articles de sport résiste donc relativement bien à la difficile conjoncture économique actuelle. Selon GFK, "la baisse d'activité aura été de 4 % pour les biens techniques de loisirs et de 2 % pour les biens culturels".

Source : La Tribune – 04/03/2010

Professions de santé : composition du dossier à fournir par les ressortissants européens qui ne possèdent pas de diplôme français

Deux textes précisent la composition du dossier à fournir par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui ont suivi avec succès un cycle d'études postsecondaires et qui, sans posséder le diplôme requis en France, souhaitent être autorisés à y exercer les professions suivantes : pharmaciens, médecins, chirurgien-dentiste, sage-femme, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, audioprothésiste et opticien-lunetier.

Ce dossier est à déposer auprès des commissions d'autorisation d'exercice ou des ordres professionnels concernés.

Source : arrêtés du 25 février 2010, Journal officiel du 5 mars 2010, p. 4 572 et s.

L'Adie lance une offre pour les personnes qui souhaitent créer ou développer une entreprise dans le secteur du bâtiment

Dans le cadre d'une campagne nationale, qui se déroulera du 15 mars au 15 avril 2010, l'Adie propose aux micro-entrepreneurs du secteur bâtiment une offre comprenant un microcrédit, une formation commerciale adaptée et des produits de micro-assurance. Dans un contexte de crise, cette démarche a pour but d'accompagner au mieux les micro-entrepreneurs fragilisés. En 2009, 9% des créateurs financés et accompagnés par l'Adie ont créé une activité dans le secteur du bâtiment, soit près de 1 300 personnes.

Source : Adie – Communiqué – 03/2010

<http://www.adieconnect.fr>

Marchands de biens : nouvelles règles en matière de TVA

Les marchands de biens relèvent désormais du régime de TVA immobilière applicable aux professionnels de l'immobilier réalisant des opérations dans le cadre d'une activité économique.

Sont en conséquence supprimées les formalités et obligations suivantes qui étaient spécifiques aux marchands de biens :

- la déclaration d'existence auprès du service des impôts des entreprises,
- la tenue d'un répertoire des actes,
- l'enregistrement au service des impôts des entreprises de tous les actes non rédigés par un notaire et se rattachant à des mandats, promesses de vente, actes translatifs de propriété,
- la communication à l'administration fiscale, sur sa demande, des livres, registres titres, pièces de recettes, de dépenses et de comptabilité.

Ces mesures sont applicables à compter du 11 mars 2010. Des mesures transitoires sont prévues pour les opérations qui étaient en cours à cette date.

Source : Loi n°2010-237 du 9 mars 2010, article 16, Journal officiel du 10 mars 2010, p.4 746

Enquête sur le moral des pharmaciens

A l'occasion de la 25ème édition du salon Pharmagora qui se tient à Paris du 27 au 29 mars 2010, la société d'études IPSOS a lancé une enquête auprès de 700 pharmaciens pour mieux appréhender leurs perceptions de l'évolution du métier dans les années à venir, leur situation actuelle et leur pratique quotidienne, leur connaissance et leurs interrogations par rapport aux évolutions législatives récentes. Près de 20 % des pharmaciens considèrent qu'il y a une forte probabilité qu'ils soient obligés de cesser ou de céder leur activité d'ici les 5 prochaines années. Par ailleurs, la majorité des pharmaciens considère que les réformes mises en place ces dernières années vont les obliger à repenser leur profession.

Source : Communiqué de presse – Ipsos/Pharmagora – 22/03/2010

Portail internet dédié à la politique publique de l'alimentation

Ce site, édité par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, donne des informations sur la politique publique de l'alimentation, sur les produits et le système de sécurité sanitaire des aliments, sur l'alimentation en tant que patrimoine vivant et sur les développés environnementaux. Des actualités, des informations réglementaires, des rapports et études sont diffusés. Un portail "Mes démarches en ligne" permet un accès à l'ensemble des démarches notamment pour suivre l'état d'avancement de l'instruction des dossiers d'aides.
<http://agriculture.gouv.fr>

Les métiers du commerce et de l'habillement

Ce site, édité par la branche professionnelle du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles, propose des informations sur le secteur du commerce indépendant de l'habillement et de la lingerie. Divers espaces sont accessibles : la boutique virtuelle pour découvrir les métiers et le fonctionnement d'un magasin au quotidien, une base de données photographiques sur les gestes professionnels, des témoignages vidéo et les publications et études de l'Observatoire des métiers.

<http://www.metiers-commerce-habillement.fr>

Restauration : précision sur le centre de formalités des entreprises compétent

Un texte précise que les établissements qui exercent une activité de restauration à titre principal, relèvent de la compétence des centres de formalités des entreprises des chambres de commerce et d'industrie. L'exercice d'une activité de restauration à emporter relève en principe de l'artisanat. Tel est le cas de la fabrication artisanale de plats à partir de produits frais pour consommation immédiate à emporter ou à livrer : camions de ventes de pizzas, tartes, viennoiseries, sandwiches, crêpes, gaufres, frites, hamburgers, plat, etc. Si la vente à emporter est accessoire à l'activité de restauration traditionnelle, le CFE de la chambre de commerce et d'industrie est désormais compétent pour recevoir le dossier d'immatriculation de l'entreprise et demandera une seconde immatriculation au répertoire des métiers (ou au registre des entreprises dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).

Source : décret n°2010-210 du 1er mars 2010, Journal officiel du 3 mars 2010, p. 4334 et s.

Professionnels de la santé : précisions sur les conditions d'exercice par les ressortissants européens

Un texte précise les modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles requises par les ressortissants européens pour exercer des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales. Deux textes précisent également pour les activités d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier et de technicien de laboratoire médical :

- la composition du dossier de demande d'autorisation d'exercice à fournir en cas d'établissement de leur entreprise en France,

- le formulaire de déclaration préalable et les pièces à joindre pour l'exercice occasionnel de leur activité en France. Enfin, d'autres textes déterminent les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation qu'ils doivent effectuer pour compenser les différences entre leurs qualifications professionnelles et celles exigées en France. Sont concernées par cette situation les professions suivantes : orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédiste-orthésiste, infirmier, conseiller en génétique, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, diététicien, préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier et technicien de laboratoire médical.

Source : Décret n°2010-334 du 26 mars 2010 et arrêtés du 24 mars 2010, JO du 28 mars 2010, p. 6135 et s.

Cosmétiques : attention à la potion chimique

En France, le marché des cosmétiques "sans parabène", naturels ou bio progresse de 40 % par an. Ces produits répondent en effet à l'attente des consommateurs qui cherchent à la fois, à être rassurés sur l'innocuité des produits et à éviter le tout chimique. La sécurité des produits de beauté relève du fabricant. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) peut néanmoins retirer du marché un produit suspecté de nocivité. Selon Annie Sasco, directrice de recherche à l'Inserm de Bordeaux, responsable de l'équipe épidémiologie pour la prévention du cancer "la directive européenne qui réglemente les cosmétiques devient de plus en plus contraignante. Elle recense pas moins de 1 328 produits interdits". Source : Article signé Pascale Santi – Le Monde - 23/03/2010

La conjoncture vitivinicole mondiale en 2009

L'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV) a publié un bilan statistique relatif à la conjoncture vitivinicole mondiale en 2009. La consommation de vin, affectée par la crise économique, poursuit sa décroissance en 2009. Les échanges internationaux de vins, également influencés par la crise, enregistrent leur plus importante baisse depuis 2000. La production de vin recule également de 1,4 million d'hectolitres. Cependant, la France réalise la plus importante augmentation en matière de production vinicole en 2009. Source : Communiqué – OIV – 30/03/2010

